



## Mon client m'a envoyé une fausse preuve de virement

-----  
Par lmarcin

Bonjour à tous,

Je suis micro-entrepreneur graphiste et motion designer, et je rencontre depuis quelques mois un problème avec une connaissance et client, qui est également entrepreneur individuel dans le domaine de la publicité et de la communication.

L'an passé, il m'a sous-traité pour lui réaliser plusieurs projets d'animation de spots publicitaires pour lesquels il tarde à effectuer les paiements convenus. J'ai malheureusement fait l'erreur de ne pas fournir de devis à signer, ni mes CGV et j'ai entamé le travail directement car nous étions sur de bons rapports et qu'il avait été totalement réglé lors d'un précédent paiement. (grosse erreur de ma part, ça m'apprendra à avoir confiance en une relation que je croyais saine...) Au début, il m'a dit que son client tardait à le payer et qu'il me paierait une fois l'argent reçu pour sa part. J'ai été compréhensif avec ça, et j'ai laissé traîner les choses...

Depuis janvier, malgré mes multiples relances (quasi-quotidiennes), il évite mes messages, revient plusieurs jours après avec des excuses et en me certifiant qu'il a bien effectué le virement mais ne fournit pas de preuve lorsque je lui demande.

Suite à mon insistance, il a tenté de m'envoyer un faux document bancaire pour justifier le paiement. J'ai analysé les métadonnées du document, les informations du document sont illogiques, date de création antérieure à la date de virement, le document a été créé sur Adobe Illustrator et contient son nom dans le copyright. Le document contient le logo Banque Populaire et un lien qui pointe chez Société Générale...

J'ai donc appelé la banque en question qui m'a confirmé que le document décrit semblait faux et que l'IBAN et le virement étaient introuvables.

Celui-ci nie les faits malgré les preuves et m'assure que le document a bien été généré par son appli bancaire.

Au final, vu qu'il ne me paye déjà pas cette première facture, je n'ai toujours pas facturé le dernier projet en date (qu'il utilise sur son site et que j'estime entre 1000 et 1500?).

? Ai-je toujours le droit de lui facturer ça aujourd'hui, plusieurs mois après sans même avoir fait signer de devis, ni avoir parlé de tarif au préalable avec lui ? Si oui, y a-t-il une somme maximale à ne pas dépasser ?

? Ai-je également le droit d'afficher le travail sous-traité que j'ai réalisé, en identifiant les entreprises concernées et en affichant le client sur ses dettes impayées ?

Je me sens manipulé et frustré par cette situation, même si évidemment les erreurs viennent de moi, d'autant plus que j'ai découvert des informations inquiétantes sur la situation financière de sa famille. (dette d'environ 10.000? de loyers impayés à la mairie de notre commune...)

Je cherche maintenant des conseils pour faire avancer les choses, notamment en envisageant l'envoi d'une mise en demeure ? (si quelqu'un accepte de m'aider pour la rédaction ce serait génial ! ? Je n'y connais malheureusement rien...)

Merci d'avance pour votre aide et pour avoir pris le temps de lire mon message.